

ANIMATION DU SITE NATURA 2000 Vallée de la Meuse

Rapport d'activités 2016
Feuille de route 2017



ANIMATION DU SITE NATURA 2000 Vallée de la Meuse

Rapport d'activités 2016 Feuille de route 2017

Maître d'ouvrage :

Département de la Meuse

Rédaction :

Claire GRANDMAITRE

(sur la base du Document d'Objectifs Natura 2000
Vallée de la Meuse, CA55, CENL, 2011)

Crédit photo 1^{ère} page :

CD55 - FDPPMA 55 - CA55



L'animation du site Natura 2000 Vallée de la Meuse est soutenue par l'Union européenne dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER - FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
NATURA 2000	5
LE RESEAU NATURA 2000	5
NATURA 2000 EN FRANCE	6
NATURA 2000 EN LORRAINE ET DANS LA MEUSE	7
SITE NATURA 2000 VALLEE DE LA MEUSE	9
DESCRIPTION GENERALE	9
ESPECES CIBLES	11
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB	12
LES ACTIONS DU DOCOB	12
<i>Mesures agro-environnementales</i>	12
<i>Contrats Natura 2000</i>	13
<i>Charte Natura 2000</i>	13
LA PRESIDENCE ET LA MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT	14
PRESENTATION GENERALE	14
BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2016	18
BILAN EN IMAGES DES ACTIONS MENEES EN 2016	33
FEUILLE DE ROUTE 2017	35
CONCLUSION	42
SIGLES	43

INTRODUCTION



Prairies en hiver à Villers-sur-Meuse (CD55)

Consciente de l'érosion de la biodiversité à l'échelle planétaire, l'Union Européenne (UE) commence dès 1979 à établir des règles de protection de la nature à l'échelle des Etats membres. En effet, la « Directive Oiseaux » est publiée cette année-là avec pour objectif que chaque Etat de l'UE engage des mesures visant à conserver **"toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen"**. Les Etats doivent désigner des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** dans lesquelles seront concentrées les actions en faveur de ces oiseaux.

En 1992, la « Directive Habitats, Faune, Flore » complète le dispositif par la désignation d'**autres groupes d'espèces ainsi que des habitats naturels**, et la définition des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** qui permettront leur préservation.

Les ZPS et les ZSC constituent alors un **réseau de sites naturels appelé réseau Natura 2000**.

En France, à partir de 2005 et de la loi de Développement des Territoires Ruraux (DTR), la gestion des sites Natura 2000 est transmise par l'Etat aux collectivités territoriales. Ainsi, le Conseil Général de la Meuse, lui-même porteur de la politique **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** en faveur de la biodiversité, a souhaité s'impliquer dans la démarche Natura 2000 et prend en charge la présidence et la maîtrise d'ouvrage du site ZPS Vallée de la Meuse dès 2008.

Entre 2008 et 2012, le Document d'Objectifs (DOCOB) du site est rédigé grâce à une grande concertation locale, menée par la Chambre d'Agriculture de la Meuse et le Conservatoire des Sites Lorrains (actuel CENL). Le DOCOB est validé le 27 juin 2012 et le Conseil Général se voit renouvelé à la présidence et la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site en octobre 2012 pour 3 nouvelles années.

Le document qui suit détaille, après une présentation de Natura 2000 puis du site de la Vallée de la Meuse, le bilan de l'animation du site Vallée de la Meuse pour la période s'étendant du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**. Il correspond à **1 ETP** rattachés au poste de chargée de mission Natura 2000 du service Environnement-Energie du Département.

Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est institué par les directives européennes « Oiseaux » et « Habitats – Faune – Flore (HFF) ».



Logo Natura 2000
Source : MEDDE, 2013

La « Directive Oiseaux » est publiée le 2 avril 1979 sous le nom **Directive 79/409/CEE**. Elle est remplacée par la **Directive 2009/147/CE** depuis le 30 novembre 2009.

Elle est publiée afin que les Etats membres protègent leurs populations d'oiseaux sauvages. Ainsi, elle s'applique aussi bien aux oiseaux eux-mêmes qu'à leurs nids, leurs œufs et leurs habitats.

Cette directive impose la désignation de **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** permettant la conservation

des habitats des espèces d'oiseaux de son annexe I ainsi que des migratrices.

La « **Directive Habitats, Faune, Flore** » ou **92/43/CEE**, publiée le 21 mai 1992, se concentre sur les autres groupes d'espèces ainsi que sur les milieux naturels. Elle demande aux Etats membres de créer des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** où les actions spécifiques à ces espèces et milieux seront mises en œuvre.

L'ensemble de ces ZPS et des ZSC constitue le **réseau Natura 2000** au sein duquel les Etats membres s'engagent à **maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire**.

NATURA 2000 EN FRANCE

*27 000 sites naturels européens,
terrestres et marins*

18% du territoire européen

1753 sites en France

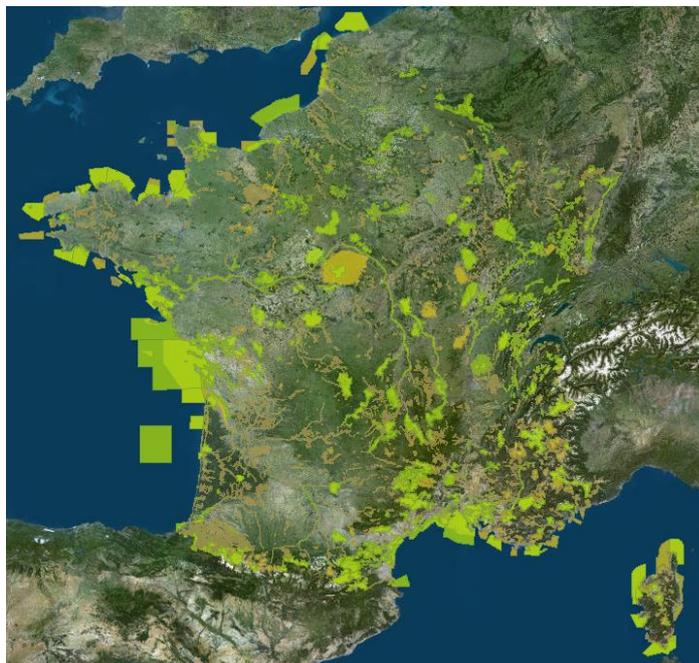
Natura 2000 en France

Pour atteindre cet objectif de préservation de la biodiversité, la France a choisi le principe du développement durable et de la **conciliation, au sein des 1753 sites français, des intérêts écologiques, économiques, sociaux et culturels.**

En effet, une fois le site désigné par arrêté ministériel en tant que ZPS ou ZSC, les différentes parties concernées se réunissent au sein d'un **comité de pilotage (COFIL)**. Les membres du COFIL sont des représentants de pouvoirs publics, des propriétaires, des exploitants agricoles, des scientifiques et des associations de protection de la nature.

Depuis la loi Développement des Territoires Ruraux (DTR) de 2005, le COFIL est présidé par un membre élu appartenant à une collectivité territoriale du site. De surcroît, la maîtrise d'ouvrage de l'animation du site est également transmise à une collectivité ou un groupement de collectivités lors d'un vote.

Ce COFIL lance et participe à l'élaboration du **document d'Objectifs (DOCOB)** lors d'une concertation qui peut durer entre 1 et 2 ans. Ce DOCOB dresse l'état des lieux écologique et socio-économique du site Natura 2000, définit les enjeux de développement durable et propose les actions de préservation ou de restauration des milieux naturels et des habitats d'espèces qui en découlent.



Carte des sites Natura 2000 en France
Source : inpn.mnhn.fr

Ces actions sont principalement présentées sous la forme de **contrats Natura 2000**, dont la souscription pour une durée de 5 ans est basée sur le volontariat et dont le principe correspond à une indemnisation suite à une perte de production et/ou de temps passé.

La **charte Natura 2000** se représente un guide de bonnes pratiques auquel l'adhésion est volontaire et également pour 5 années. Elle ne permet pas une indemnisation du signataire car ces obligations ne nécessitent pas d'investissements ou n'impliquent pas de pertes d'argent. Cependant, la signature de la charte Natura 2000 ouvre droit à des avantages fiscaux et au programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).

Natura 2000 en Lorraine et dans la Meuse



La Lorraine est concernée par **69 espèces d'oiseaux**, **45 espèces de flore et de faune** autres que les oiseaux, ainsi que par **42 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire**.

A la fin 2010, la contribution de la Lorraine au réseau Natura 2000 correspond à :

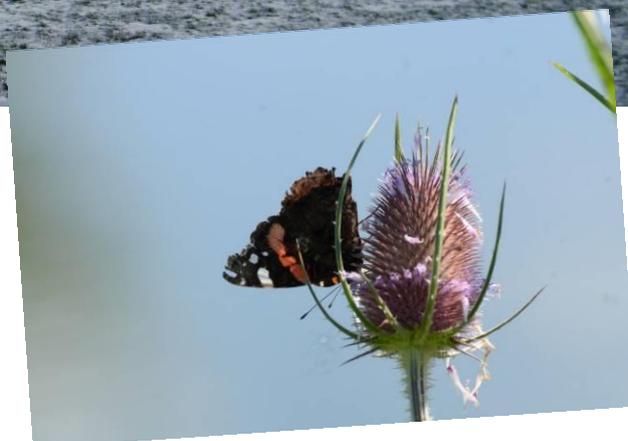
- **17 sites** désignés au titre de la directive « Oiseaux », soit 125 743 ha représentant 5,31 % de la superficie du territoire régional,

- **77 sites** désignés au titre de la directive « Habitats-Faune-Flore », soit 68 650 ha représentant 2,9 % de la superficie du territoire régional,

soit, en tenant compte des superpositions, **87 sites** pour une surface totale de l'ordre de 165 889 ha, correspondant à **7% de la superficie de la Lorraine**.

Source : www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr

Le département de la Meuse héberge 25 sites Natura 2000 : 18 ZSC, 6 ZPS (dont 2 également classées ZSC).



Crédit photo : CD55

Description générale



Situé dans le **département de la Meuse**, au cœur de la région Lorraine, le site Natura 2000 "Vallée de la Meuse", codifié FR 4112008, est classé ZPS **au titre de la directive Oiseaux** par l'arrêté ministériel du 30 juillet 2004.

Son périmètre s'étend de Brixey-aux-Chanoines, au sud du département, jusqu'à Vilosnes-Haraumont au nord de Verdun.

Ce site de **13 562 ha** présente un intérêt avifaunistique exceptionnel par la présence de **30 espèces d'oiseaux** inscrites dans l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

La richesse écologique de ce milieu repose sur la **complexité de l'hydrosystème¹ de la vallée de la Meuse**, composé du fleuve Meuse et de ses annexes hydrauliques, de prairies inondables, de forêts alluviales et de milieux secs de type pelouses calcaires sur certains coteaux. Cette diversité d'habitats offre en effet un biotope remarquable pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, directement rythmé par la dynamique hydrologique du fleuve.

Avec 76% du site occupé, les prairies constituent les principaux milieux remarquables, représentant pour de nombreuses espèces d'oiseaux des lieux de nidification, d'hivernage et d'alimentation.

La richesse de ce patrimoine naturel est aujourd'hui mise en valeur par son intégration dans une partie du territoire du Parc Naturel Régional de Lorraine, mais également par le classement dans plusieurs autres sites Natura 2000 en plus de la ZPS Vallée de la Meuse : il s'agit des ZSC « Annexes hydrauliques » et « Vallée de Meuse-secteur de Sorcy-Saint-Martin ».

En aval de Dun-sur-Meuse, il existe également la ZSC-ZPS « Vallée de la Meuse – secteur de Stenay ». Ce site ne se superpose pas à la ZPS mais il présente les mêmes caractéristiques que le reste de la vallée. Il héberge par ailleurs une importante population de Rôle des genêts.

LES COLLECTIVITES CONCERNEES au 1^{er} janvier 2017

75 communes

*5 Communautés de Communes et
1 Communauté d'Agglomérations*

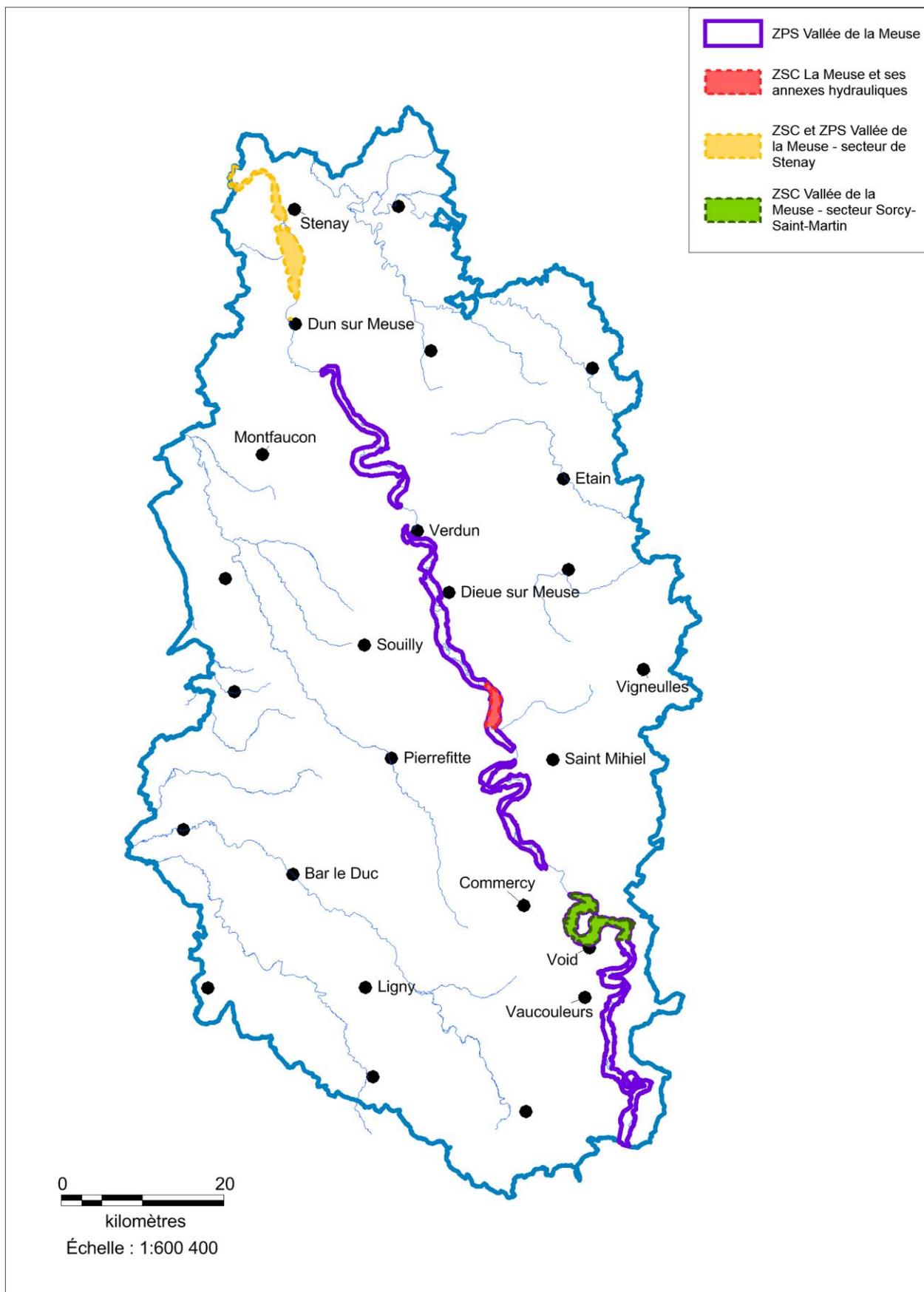
~67 700 habitants

~35% de la population du département dont :

- Verdun : 18 500 habitants*
- Commercy : 6 340 habitants*
- Saint-Mihiel : 4 620 habitants*

¹ système composé de l'eau et des milieux aquatiques associés dans un ensemble géographique délimité

SITE NATURA 2000 ZPS VALLEE DE LA MEUSE ET SITES ASSOCIES



Espèces cibles

30 espèces de la directive Oiseaux sont présentes sur la Vallée de la Meuse. Cependant, le DOCOB identifie 13 espèces d'oiseaux dont la conservation représente un enjeu majeur sur la ZPS. Celles-ci ne sont pas

toutes inscrites dans la directive européenne mais ont un intérêt patrimonial fort au niveau national ou régional :

- *Casmerodius albus*, Grande Aigrette²
- *Milvus migrans*, Milan noir²
- *Milvus milvus*, Milan royal²
- *Falco columbarius*, Faucon émerillon²
- *Crex crex*, Râle des genêts²
- *Grus grus*, Grue cendrée²
- *Pluvialis apricaria*, Pluvier doré²
- *Alcedo atthis*, Martin-pêcheur d'Europe²
- *Lanius collurio*, Pie-grièche écorcheur²
- *Numenius arquata*, Courlis cendré
- *Charadrius dubius*, Petit Gravelot
- *Saxicola rubetra*, Tarier des prés
- *Merops apiaster*, Guêpier d'Europe



Crédit photo :
D. Boulenger (DREAL
Lorraine), F. Schwaab

² Espèce d'intérêt communautaire (annexe I de la directive européenne Oiseaux)

Objectifs de développement durable du DOCOB

Le DOCOB, en croisant le diagnostic socio-économique et l'évaluation écologique, permet d'identifier les principaux axes de développement durable de la Vallée de la Meuse. Ils concernent :

- les espèces et leurs milieux de vie (maintenir, conserver et restaurer les habitats prairiaux, boisés ou aquatiques ; mesures préventives),
- l'animation du site (suivi scientifique, sensibilisation)

- ou encore la mise en cohérence des projets avec le DOCOB.

De chacun de ces objectifs découle des mesures concrètes sous la forme de contrats Natura 2000, charte Natura 2000 ou de moyens d'animation ou de suivi.

Les actions du DOCOB

Mesures agro-environnementales

Les mesures agro-environnementales sont des contrats à destination des agriculteurs de la vallée de la Meuse. Elles sont signées pour 5 ans et donnent droit à une indemnisation en fonction de la contrainte de la mesure.

Deux mesures sont proposées pour chaque type de couvert et la délimitation de ceux-ci est basée sur la cartographie du potentiel de nidification des espèces prairiales.

De plus, les parcelles jouxtant les annexes hydrauliques prioritaires font l'objet également de mesures spécifiques.

Enfin, de Brixey à Commercy, les prairies mésophiles à colchique d'automne (habitats d'intérêt communautaire) ont été intégrées afin de prendre en considération la ZSC de Sorcy-Saint-Martin.

Les mesures proposées aux agriculteurs permettent de :

- Favoriser les fauches tardives sur prairies
- Réduire les intrants et limiter la pression du pâturage
- Entretenir les ripisylves
- Entretenir les haies
- Mettre en défens et favoriser l'élevage extensif autour des annexes hydrauliques
- Diminuer les intrants à proximité des annexes hydrauliques
- Limiter la fertilisation des prairies
- Favoriser le retour à l'herbe des parcelles cultivées

Contrats Natura 2000

Les contrats forestiers ou non agricoles, non forestiers (NINI) sont proposés aux propriétaires de la vallée de la Meuse hors des surfaces déclarées agricoles.

Les mesures proposées aux propriétaires en dehors des surfaces agricoles permettent de :

- Entretenir les ripisylves
- Planter et entretenir les haies
- Restaurer et aménager les annexes hydrauliques
- Mettre en défens et/ou favoriser l'élevage extensif autour des annexes hydrauliques
- Limiter l'accès du bétail aux cours d'eau et mettre en défens les berges
- Favoriser une gestion par pâturage ovin ou par fauche au niveau des pelouses calcaires
- Réaliser des coupes sélectives (résineux) et du débroussaillage sur les pelouses calcaires
- Mettre en place des parois à hirondelles de rivage
- Aménager les bassins d'extraction de gravière
- Entretenir les milieux boisés
- Développer une signalétique adaptée à certains sites sensibles, en limiter l'accès anarchique et appliquer les actions de police de l'eau
- Gérer la végétalisation des bancs alluvionnaires (petit gravelot, Guépier d'Europe)
- Limiter le développement des zones à Renouée du Japon

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 Vallée de la Meuse s'adresse aux divers usagers et propriétaires de la vallée. Chacun de ses volets établit des recommandations qui ont pour objectifs de préserver le milieu naturel de dégradations.

Quelques exemples de bonnes pratiques : réaliser les coupes de bois en dehors de la période de reproduction des oiseaux, maintenir les prairies naturelles plutôt que de mettre en culture ou encore faucher tardivement les bords de route.

MILIEUX	PUBLIC CONCERNE
BOISEMENTS	ONF, propriétaires forestiers privés, communes
ETANGS	Propriétaires d'étangs
FLEUVE MEUSE (pratique du canoë)	Gestionnaires d'activité de canoës
PRAIRIES NATURELLES	Exploitants agricoles
CULTURES	Exploitants agricoles
BORDS DE VOIRIES ET DELAISSES	Communes, associations foncières, CG55, DIRE, VNF, RFF
CARRIERES, GRAVIERRES, SABLIÈRES	Entreprises d'extraction de matériaux alluvionnaires, carriers.

Présentation générale

Le Département de la Meuse, porteur de sa propre politique de préservation de la biodiversité, les **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, a souhaité dès 2008 s'investir dans la gestion de la Vallée de la Meuse. Il s'est ainsi porté **candidat à la maîtrise d'ouvrage** de ce site et a été élu par le COPIL. En parallèle, le président du Conseil Général, Christian NAMY, puis Jean-Louis CANOVA, vice-président délégué à l'environnement, ont été élus **président du COPIL**.

Dans un premier temps, le Département a lancé la rédaction du DOCOB, de 2008 à 2011 par la CA55 et le CENL. Celui-ci ayant été validé par le COPIL puis par le Préfet de la Meuse le 27 juin 2012, **le site est entré dans la phase d'animation**.

A l'inverse de la rédaction du DOCOB, le Département a souhaité piloter l'animation en régie, au travers d'1/2 ETP³ dédié à Natura 2000 et à compter du 1^{er} janvier 2013, d'un ETP supplémentaire consacré à la Vallée de la Meuse.

L'aide financière des partenaires a été sollicitée pour cette mission d'animation, planifiée sur 3 ans (2013-2015). Ainsi, le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER), l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - DREAL Lorraine) ont contribué à hauteur de 90% aux dépenses concernant ces 1,5 ETP (estimées à 225 000 € sur 3 ans).

Le 24 novembre 2015, Danielle COMBE, vice-présidente du Département en charge de l'Environnement, a été élue présidente du COPIL. Par ailleurs, le Département a été réélu maître d'ouvrage de l'animation du DOCOB pour 3 années. Durant cette



période, la mission Natura 2000 a été recentrée sur un seul ETP. Elle a pour objet la poursuite des actions prévues au DOCOB selon le schéma présenté en double-page suivante :

- Volet Connaissance du site et organisation de l'animation
- Volet agricole
- Volet Préservation et restauration des écosystèmes
- Volet scientifique
- Volet Communication
- Volet Assistance
- Volet Réseaux

³ Equivalent Temps Plein



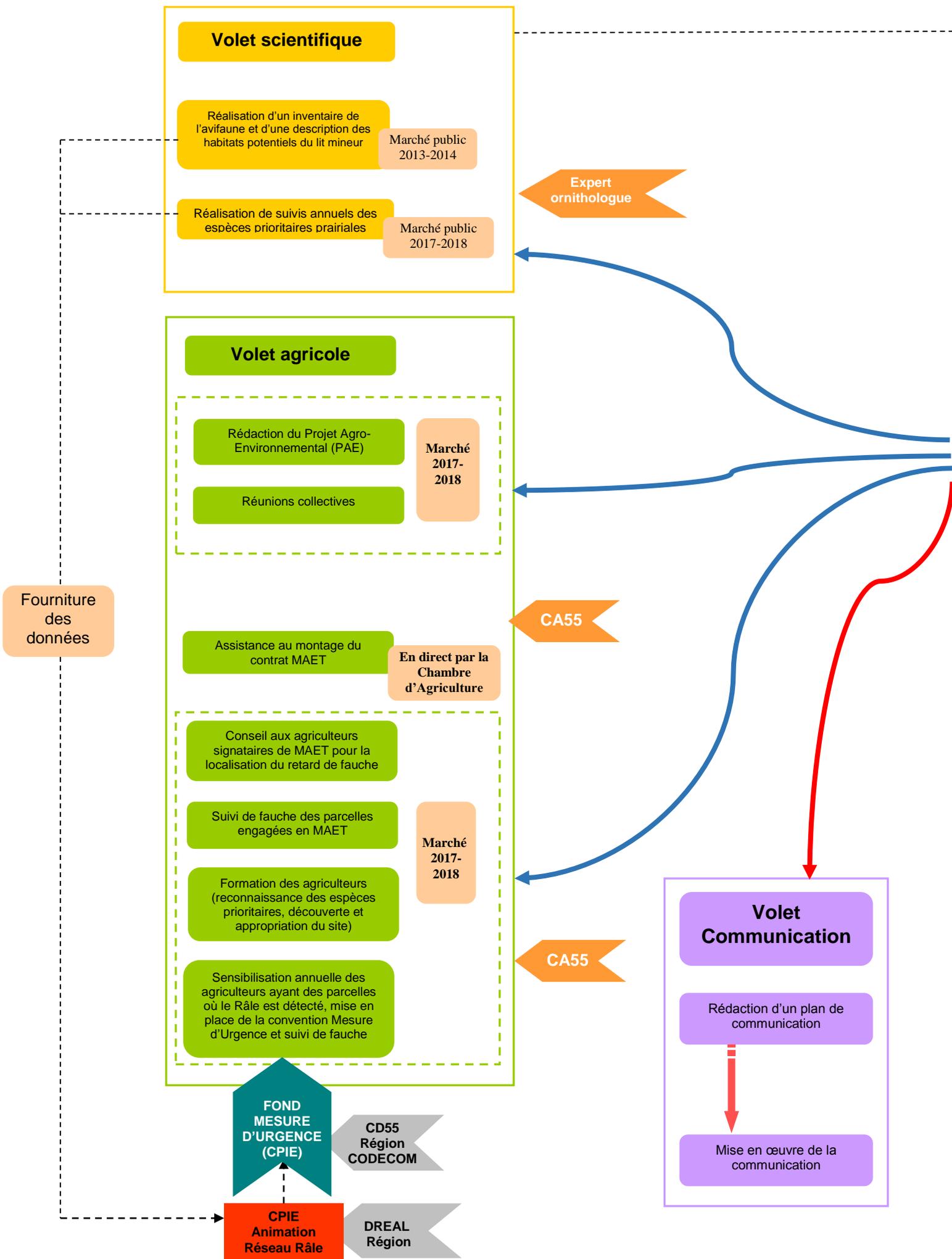
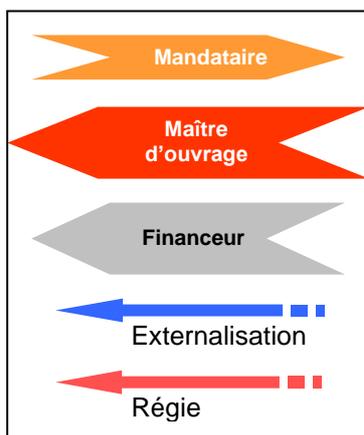
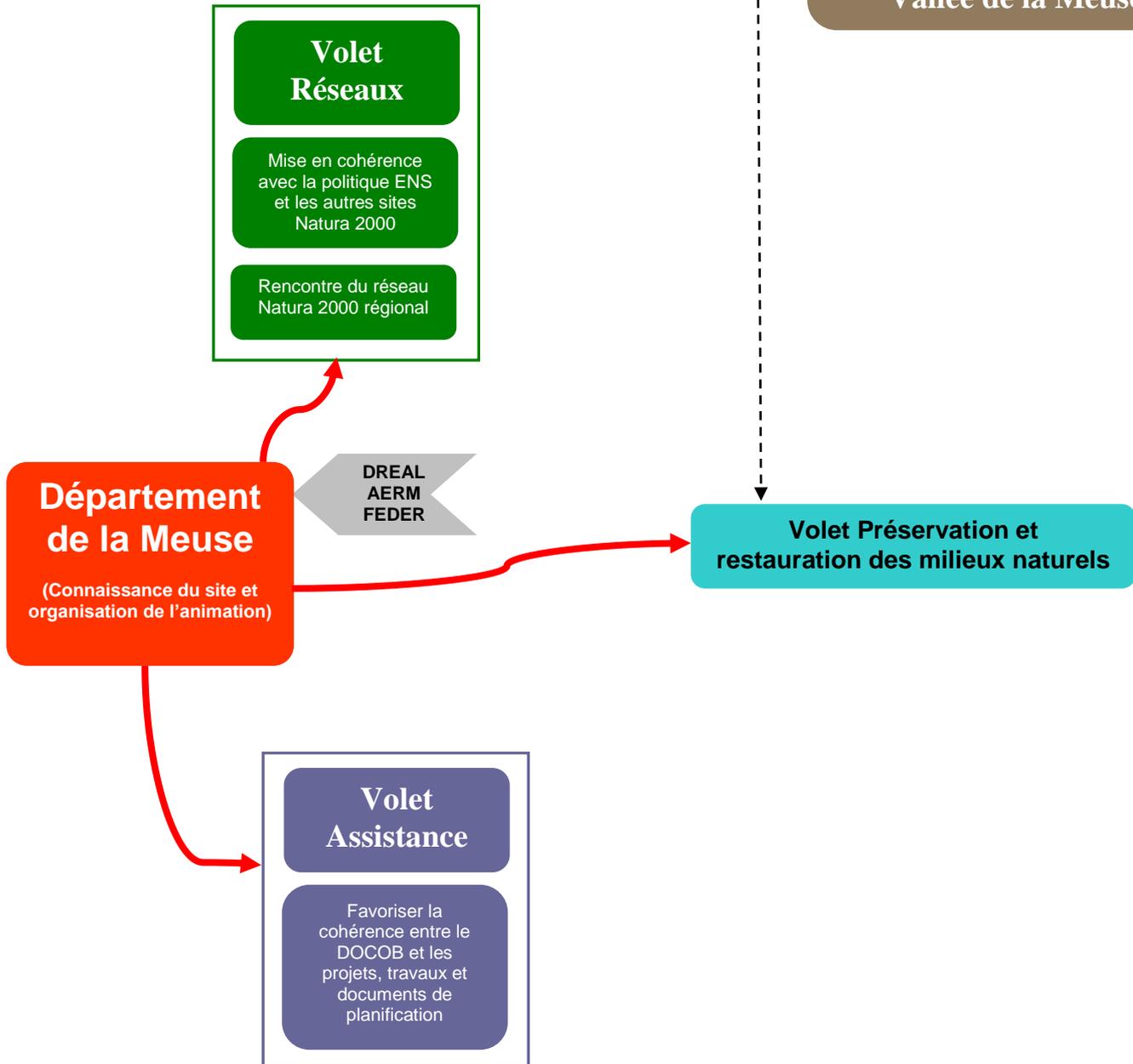


Schéma d'organisation de
la mission d'animation
Natura 2000
Vallée de la Meuse



Bilan des actions menées en 2016

Chaque volet de l'animation est détaillé de la manière suivante :

VOLET

Action
Détail

VOLET CONNAISSANCE DU SITE ET ORGANISATION DE L'ANIMATION



VOLET CONNAISSANCE DU SITE ET ORGANISATION DE L'ANIMATION



Animer le réseau d'acteurs du site afin de mettre en place une concertation permanente

Rencontrer régulièrement les acteurs du site afin d'animer le réseau de la Vallée de la Meuse via le COPIL, les COMOP, les COGEO, les groupes thématiques et réunions spécifiques.

→ 2 comités opérationnels Communication

→ 4 comités géographiques

Gérer les demandes de subvention permettant l'animation sur la ZPS

Suivre les dossiers de demande de financement auprès de la DREAL Lorraine, de l'AERM et du FEDER concernant l'animation et les études.

→ Dépôt de la demande FEDER pour l'animation Natura 2000 et l'étude de l'avifaune 2015-2016

→ Points réguliers internes et externes sur les différentes subventions en cours (DREAL, AERM, FEDER)

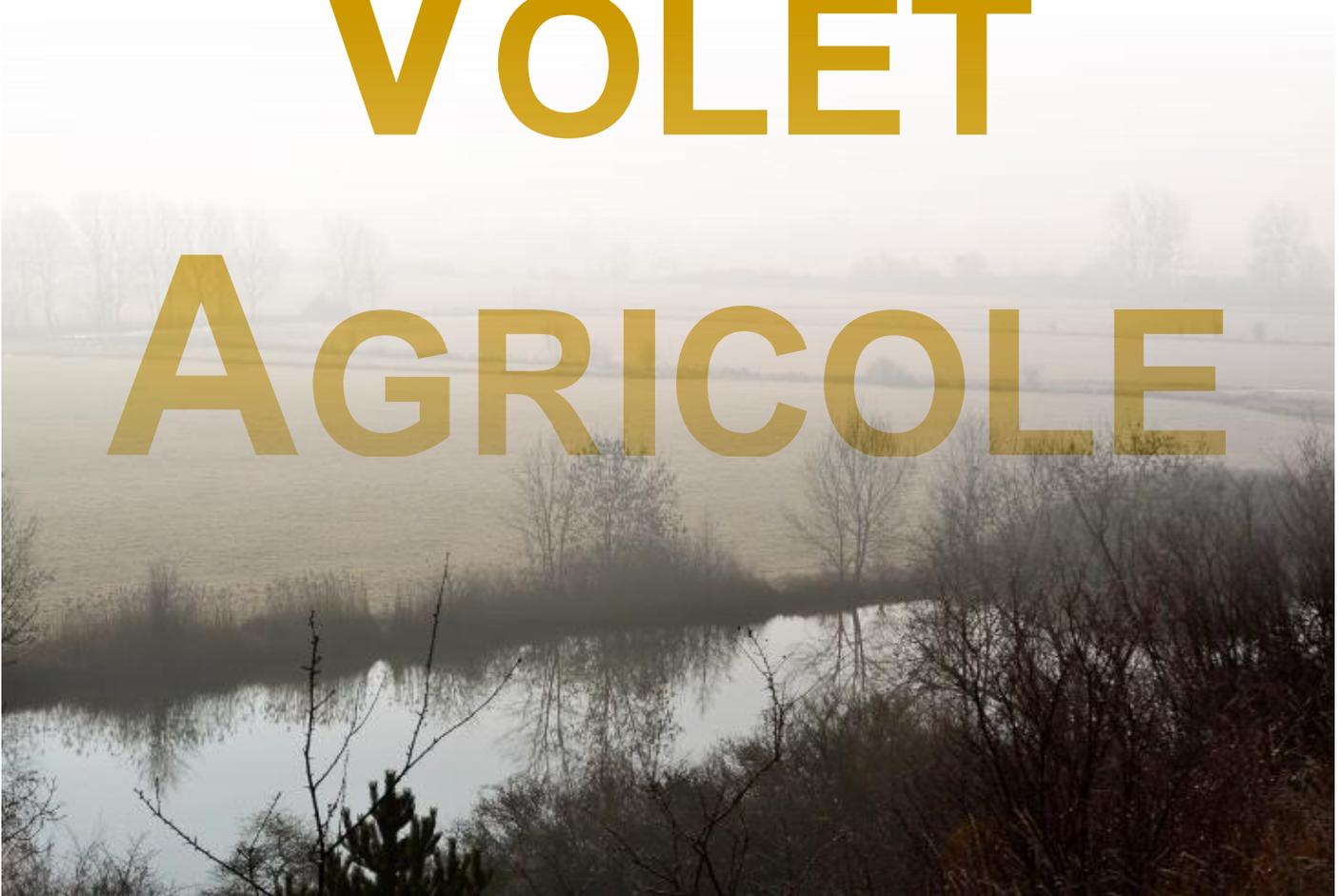
Favoriser la cohérence des actions avec les autres sites Natura 2000

- Se concerter avec les autres maîtres d'ouvrage (CC Void, CC Stenay, PNRL) de l'animation de sites Natura 2000 Vallée de la Meuse

- Participer aux comités de pilotage et aux réflexions concernant la rédaction des DOCOB des autres sites Natura 2000 Vallée de la Meuse.

→ Réunions et points téléphoniques avec la chargée de mission Natura 2000 ZSC Vallée de la Meuse, secteur de Sorcy-Saint-Martin.

→ Réunion avec la chargée de mission Natura 2000 du PNRL



VOLET AGRICOLE

VOLET AGRICOLE

Suivre le programme d'animation agricole en lien avec le suivi avifaune

- Rédiger un marché public pour l'animation agricole
- Suivre la rédaction et l'application des PAEC (montage des contrats)
- Animer avec la CDA55 des réunions d'information agricole collective et des cycles de formation
- Assister l'AERM sur l'initiation d'une étude « filière » sur la vallée de la Meuse
 - Suivi du déroulement du marché d'animation agro-environnementale
 - 3 formations sur les bonnes pratiques de fauche
 - Participation à l'élaboration du cahier des charges et suivi de l'étude filière de la Chambre d'Agriculture de la Meuse

Préserver annuellement l'avifaune prairiale

- Faire le lien entre le suivi espèces prairiales et les agriculteurs (ou la CDA55)
- Suivre l'application des conseils de localisation du retard de fauche
- Faire l'intermédiaire entre les agriculteurs et le CPIE (Réseau Rôle) pour la contractualisation de la Mesure d'Urgence Espèces Prairiales
- Organiser et collaborer à la réalisation des suivis de fauche par la CDA55
 - Suivi de l'acquisition des données de localisation des espèces prairiales
 - Transmission des données à la Chambre d'Agriculture (prestataire animation agro-environnementale) pour information des agriculteurs concernés
 - Contact en direct des agriculteurs pour le montage des contrats de Mesure d'Urgence (via le Réseau Rôle des genêts)

Développer les mesures de protection de l'avifaune dans les zones prioritaires

- Mettre en place une zone d'acquisition foncière avec la SAFER.
- Développer les engagements en MAEC dans les zones prioritaires désignées en 2014 (ou mises à jour) grâce à l'aide à la gestion durable des prairies et suivre l'attribution des aides.
 - Contact des agriculteurs concernés et réception de 4 demandes d'aide à la gestion durable des prairies
 - Instruction des demandes, passage du rapport en CP et versement

Valoriser les actions des agriculteurs par le Concours de Gestion Durable des Prairies

- Préparer le concours avec les différents partenaires (CDA, DDT, DREAL, AERM, PNRL...)
- Rédiger et valider les questionnaires d'évaluation
- Communiquer auprès du monde agricole
 - Pas d'action en 2016



VOLET PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS



VOLET PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS



Sensibiliser les propriétaires à la préservation de leurs annexes hydrauliques

Désigner de nouvelles annexes prioritaires

Contacteur les propriétaires des annexes prioritaires dans le but de les sensibiliser à leur patrimoine et d'étudier les possibilités d'action.

- Identification des enjeux sur les annexes hydrauliques
- Contact des propriétaires
- Identification des actions de gestion à programmer

Proposer des plans de gestion complets pour les annexes hydrauliques

Lancer et suivre la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques préalables à l'élaboration d'un projet sur les annexes où un projet est envisageable ainsi que l'élaboration de plan de gestion (marché public).

- Rencontre de la MFR de Damvillers pour la gestion des conifères sur l'annexe hydraulique de Villers-sur-Meuse
- Suivi des études faune-flore de la FDPPMA 55

Animer le groupe thématique Annexes hydrauliques

Mettre à jour la base de données Annexes hydrauliques

Réunir les acteurs du fleuve Meuse régulièrement pour débattre et décider ensemble de la gestion des annexes hydrauliques de la Meuse.

- 1 comité opérationnel Annexes hydrauliques
- Mise à jour de la base de données



Mettre en place des projets de restauration ou préservation d'autres milieux naturels en faveur des oiseaux

Sensibiliser les propriétaires à la présence ou au potentiel de leur parcelle pour les oiseaux et mettre en place une démarche avec eux.

- Pas d'action en 2016

Monter les premiers contrats Natura 2000

Aider les propriétaires à financer les actions de restauration/aménagement par le biais notamment des contrats Natura 2000 et MAEC susceptibles d'être mis en œuvre.

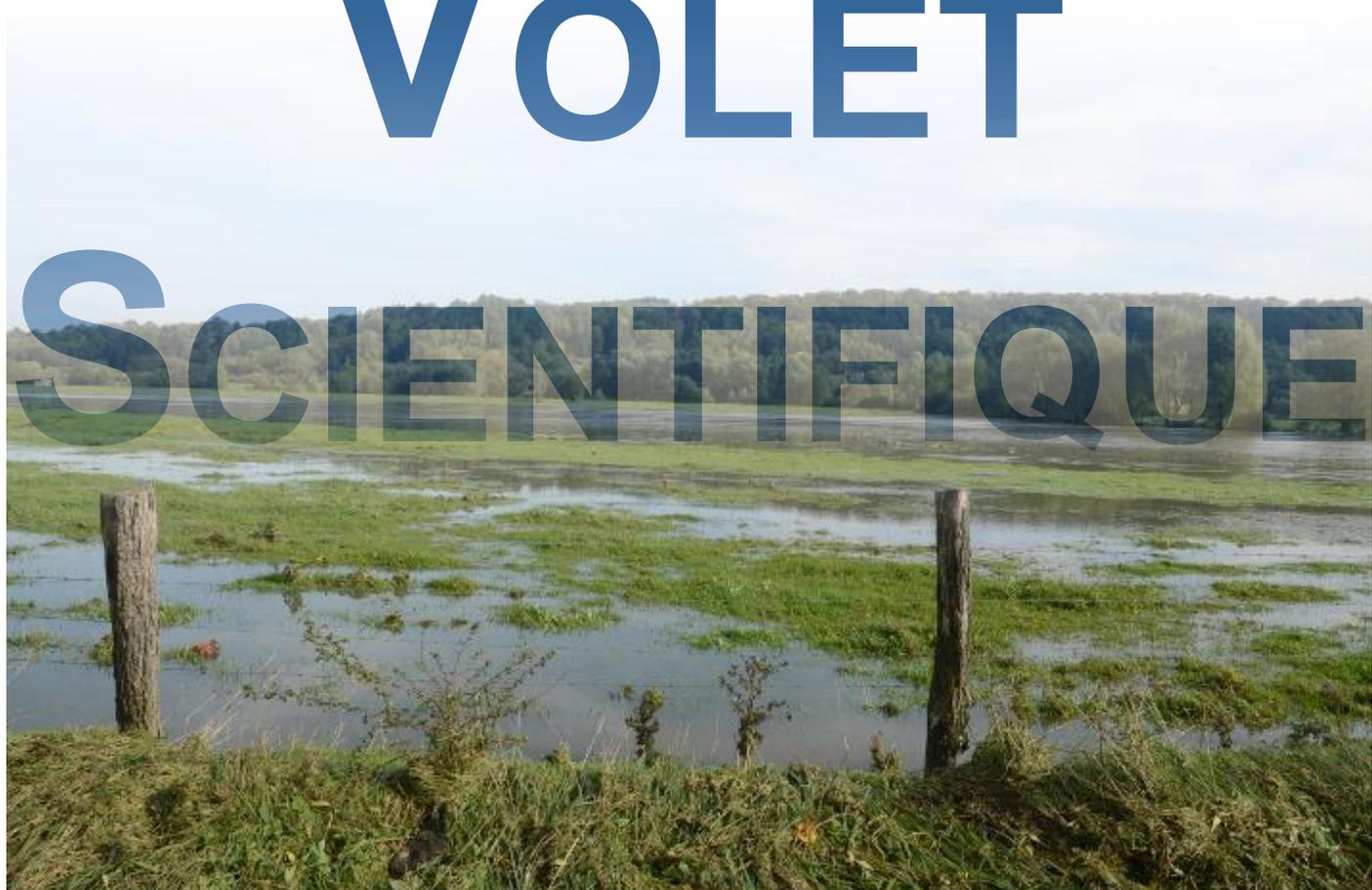
- Pas d'action en 2016

Assister les porteurs de projet externes

Rencontrer les porteurs de projet (FDPPMA, CENL,...) et élaborer les contrats Natura 2000 ou les projets globaux (ENS) avec eux.

- Echanges et visites de terrain avec la FDPPMA 55
- Suivi des dossiers de demande de subvention de la FDPPMA 55 pour les études faune-flore sur des annexes hydrauliques

VOLET SCIENTIFIQUE

A photograph of a flooded meadow. In the foreground, two wooden posts are visible, likely remnants of a fence. The ground is covered in water and green vegetation. In the background, there is a line of trees under a cloudy sky.

VOLET SCIENTIFIQUE

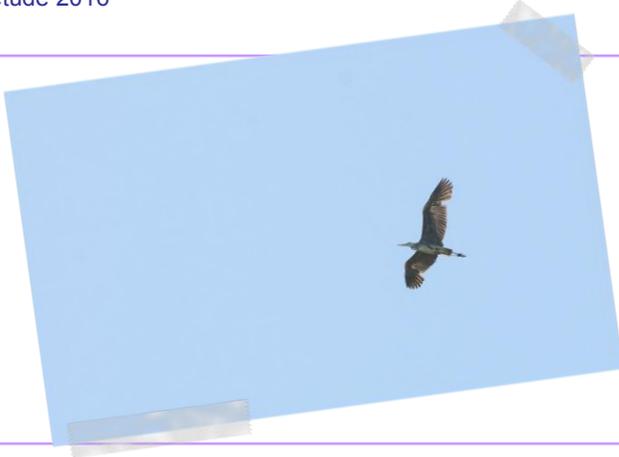
Suivre l'évolution des populations d'oiseaux

Rédiger, analyser les offres et procéder à l'attribution d'un marché

Suivre la réalisation du suivi de l'avifaune (terrain, relecture, réunions, échanges, suivi des paiements et délais...).

→ Rédaction et attribution d'un marché 2017-2018 de suivi de l'avifaune

→ Suivi de l'étude 2016



Connaître les Programmes Régionaux d'Action Espèces

- Participer aux réunions et suivre la rédaction et l'animation des PRA qui concernent la Vallée de la Meuse.

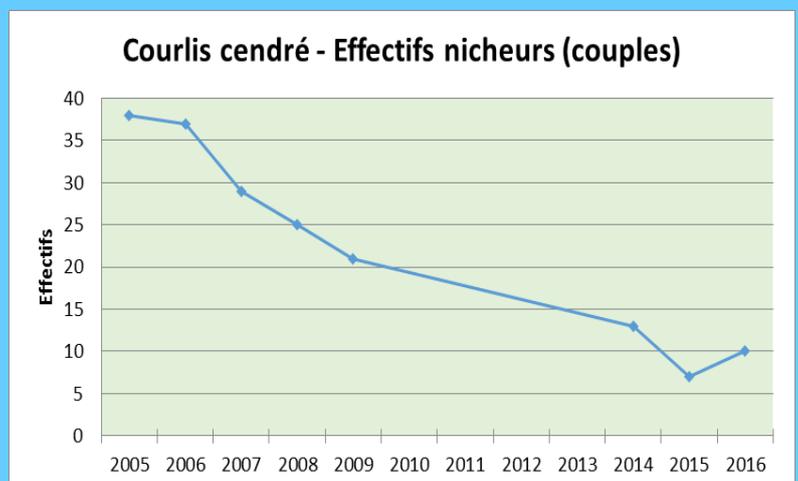
- Instruction des demandes d'aide.

→ Instruction de la demande d'aide PRA Milan royal et de son solde

Suivi de la population de Courlis cendré

7 couples en 2015
10 couples en 2016

4 jeunes à l'envol en 2015
7 jeunes à l'envol en 2016



VOLET

COMMUNICATION



VOLET COMMUNICATION

Mettre en œuvre le plan de communication en interne

- faire émerger une mascotte Vallée de la Meuse
- mettre à jour régulièrement un site internet Vallée de la Meuse et le développer
- écrire 2 lettres d'information semestrielles Vallée de la Meuse
- mettre en place une signalétique à destination des visiteurs (panneaux d'information, table d'orientation et signalisation routière)
- développer les animations grand public sur la vallée en lien avec les animateurs locaux (associations, PNRL...).
- Créer une exposition L'Homme et la vallée de la Meuse
 - Mise à jour du site internet
 - Rédaction d'une lettre d'information
 - Programmation de 10 panneaux de signalisation RD et 5 panneaux RIS
 - Création d'une exposition La Meuse, vallée vivante (encadrement d'une stagiaire et finalisation)
 - Calage des animations avec le CPIE de Meuse notamment

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires au travers de la Charte Vallée de la Meuse

Créer et valider la Charte Vallée de la Meuse

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires et les faire adhérer à la charte Vallée de la Meuse.

→ Discussion sur l'émergence d'une charte Vallée de la Meuse avec la Codecom de Void

Assister les porteurs de projet dans la création de projets pédagogiques (sentiers, animation, etc) favorable à la préservation de la vallée

Rencontrer les porteurs de projets, les aider à cadrer et élaborer leurs projets en fonction du Document d'Objectifs et leur apporter l'information scientifique nécessaire.

→ Instruction du projet de demande d'aide Les Funnys (rejet) pour un parcours nature en canoë



<http://vallee-meuse.n2000.fr>

1317 visites

1 min 49s durée moyenne de la visite

49% visiteurs ont survolé

2,9 actions par visite, 3243 pages vues
dont 2265 uniques

281 téléchargements dont 255 uniques

284 liens sortants

Pages les plus vues

- ↪ Accueil
- ↪ Fleuve Meuse
- ↪ Les oiseaux du site
- ↪ Natura 2000
- ↪ Je découvre



VOLET ASSISTANCE

Favoriser la cohérence entre le DOCOB et les Programmes de restauration du fleuve Meuse

Au travers de réunions, échanges et mise à disposition de données, orienter les Programmes de restauration du fleuve Meuse des Codecom afin qu'ils soient en cohérence avec le DOCOB et rendre des avis sur les EIN qui en découlent.

→ Echanges internes avec la technicienne rivières du Département en amont des projets

Favoriser la cohérence entre le DocOb et les documents de planification

Rendre des avis sur les documents d'urbanisme ou autres études ou documents de planification ou transmettre des données pour l'élaboration de ces projets dans le respect du DOCOB.

→ Avis CODERST

→ 3 avis PLU



VOLET

RESEAUX

VOLET RESEAUX

Connaître l'actualité du service

Participer aux réunions de service et de bureau.

→ 12 réunions de service

→ 12 réunions de bureau

Connaître et échanger avec les autres chargés de mission Natura 2000

Participer aux rencontres annuelles ou bisannuelles du Réseau Natura 2000 en Lorraine.

Participer à d'autres journées techniques en Lorraine.

→ [Journées Réseau Mares en Lorraine](#)

Bilan en images des actions menées en 2016

5 animations nature destinées aux agriculteurs

8 mâles chanteurs de Râle des genêts

10 couples de Courlis cendré
7 jeunes à l'envol



1 nouveau PAEC avec
198 ha de fauche tardive en
projet de contractualisation



5 annexes
hydrauliques gérées



4 comités géographiques

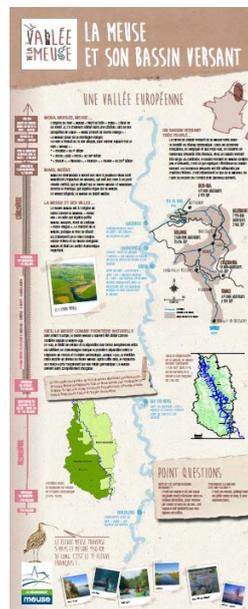


11 nouveaux agriculteurs rencontrés
et prêts à s'engager dans les MAEC

1 lettre d'information
rédigée



3 réunions du comité
opérationnel



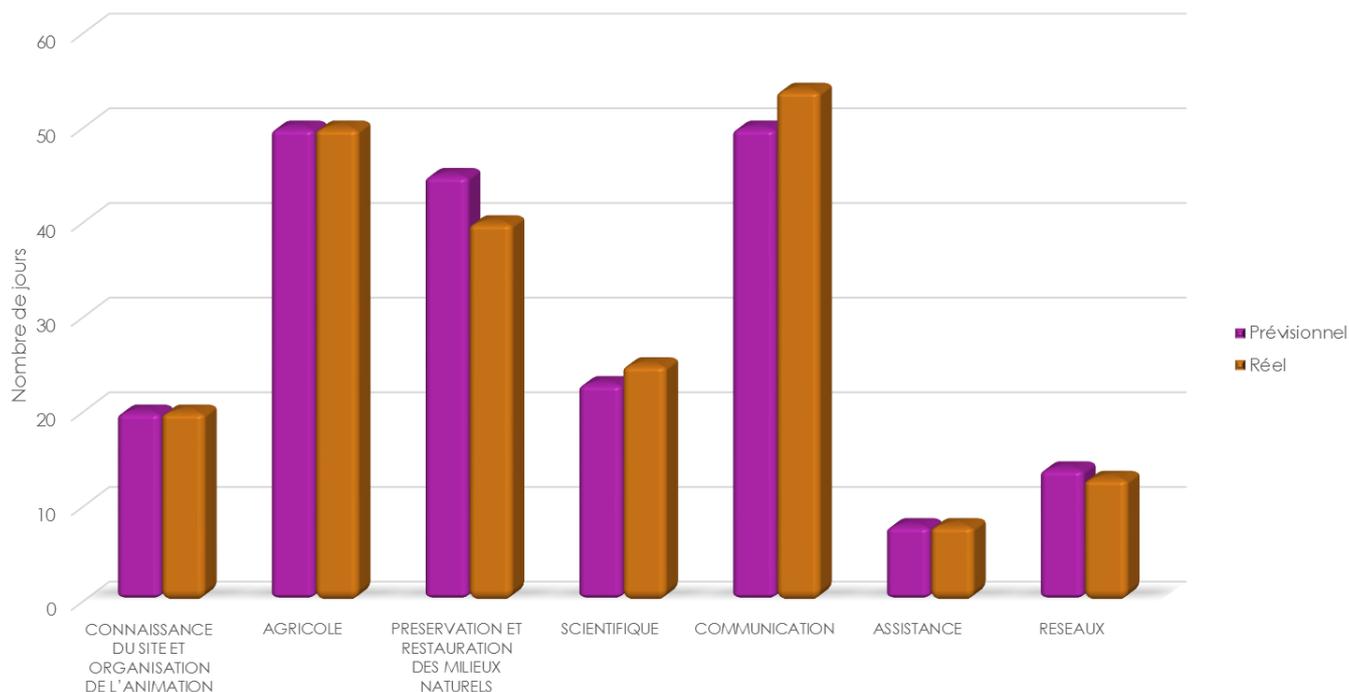
Une exposition
La Meuse, vallée vivante ?

La répartition des nombres de jours ainsi que les pourcentages par volet sont présentés dans le graphique suivant.

Globalement, le temps à consacrer à chaque volet d'action a été respecté. La réalisation de l'exposition

La Meuse, vallée vivante ? et l'encadrement de la stagiaire travaillant sur ce projet a fait augmenter légèrement le temps imparti à la communication.

Comparaison de la répartition du temps par volet sur l'ETP Natura 2000 en 2016



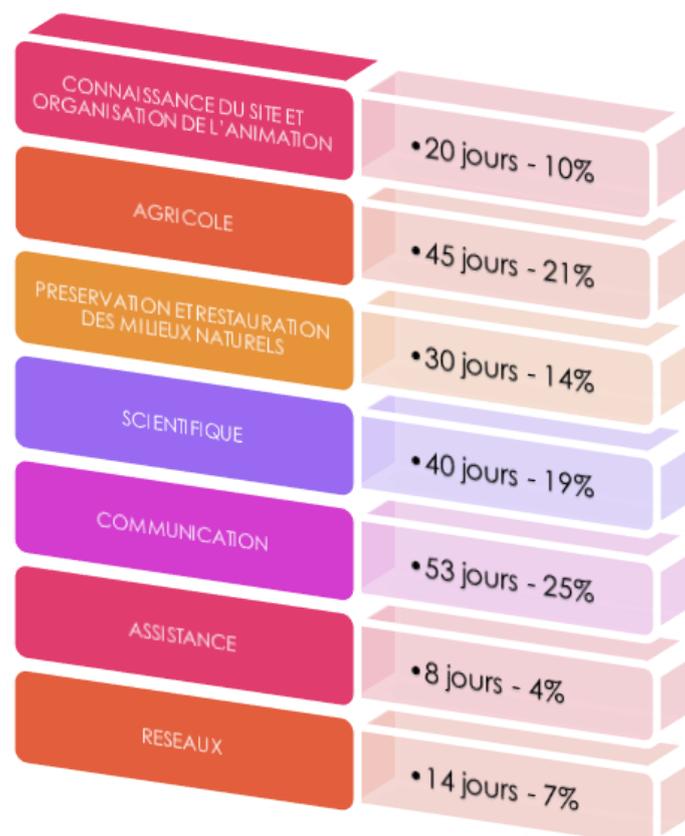
Feuille de route 2017

Durant le précédent programme (2013-2014-2015), l'animation a permis de mettre en place des actions concrètes. Par exemple, une communication forte a été établie et le travail avec le monde agricole s'est organisé et développé.

Pour les années 2016-2017-2018, l'animation s'articule autour des 7 mêmes volets d'action. Un maximum de temps est consacré à l'opérationnel en développant les volets « agricole » et « restauration

des milieux naturels ». De même, la « communication », outil incontournable pour transmettre le message de l'intérêt de la vallée et de sa préservation, est un volet important.

La proposition suivante intègre quelques adaptations pour 2017 découlant des actions qui ont pu être réalisées en 2016. La répartition prévisionnelle 2017 de chaque volet de l'animation se répartira ainsi :



VOLET CONNAISSANCE DU SITE ET ORGANISATION DE L'ANIMATION

Animer le réseau d'acteurs du site afin de mettre en place une concertation permanente

Rencontrer régulièrement les acteurs du site afin d'animer le réseau de la Vallée de la Meuse via le COPIL, les COMOP, les COGEO, les groupes thématiques et réunions spécifiques.

Gérer les demandes de subvention permettant l'animation sur la ZPS

Suivre les dossiers de demande de financement auprès de la DREAL Lorraine, de l'AERM et du FEDER concernant l'animation et les études.

Favoriser la cohérence des actions avec les autres sites Natura 2000

- Se concerter avec les autres maîtres d'ouvrage (CC Void, CC Stenay, PNRL) de l'animation de sites Natura 2000 Vallée de la Meuse
- Participer aux comités de pilotage et aux réflexions concernant la rédaction des DOCOB des autres sites Natura 2000 Vallée de la Meuse.

VOLET AGRICOLE

Suivre le programme d'animation agricole en lien avec le suivi avifaune

- Rédiger un marché public pour l'animation agricole
- Suivre la rédaction et l'application des PAEC (montage des contrats)
- Animer avec la CDA55 des réunions d'information agricole collective et des cycles de formation
- Assister l'AERM sur l'initiation d'une étude « filière » sur la vallée de la Meuse

Préserver annuellement l'avifaune prairiale

- Faire le lien entre le suivi espèces prairiales et les agriculteurs (ou la CDA55)
- Suivre l'application des conseils de localisation du retard de fauche
- Faire l'intermédiaire entre les agriculteurs et le CPIE (Réseau Rôle) pour la contractualisation de la Mesure d'Urgence Espèces Prairiales
- Organiser et collaborer à la réalisation des suivis de fauche par la CDA55

Développer les mesures de protection de l'avifaune dans les zones prioritaires

- Mettre en place une zone d'acquisition foncière avec la SAFER.
- Développer les engagements en MAEC dans les zones prioritaires désignées en 2014 (ou mises à jour) grâce à l'aide à la gestion durable des prairies et suivre l'attribution des aides.

VOLET PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS

Animer le groupe thématique Annexes hydrauliques

Mettre à jour la base de données Annexes hydrauliques

Réunir les acteurs du fleuve Meuse régulièrement pour débattre et décider ensemble de la gestion des annexes hydrauliques de la Meuse.

Mettre en place des projets de restauration ou préservation des milieux naturels en faveur des oiseaux

Sensibiliser les propriétaires à la présence ou au potentiel de leur parcelle pour les oiseaux et mettre en place une démarche avec eux.

Assister les porteurs de projet externes

Rencontrer les porteurs de projet (FDPPMA, CENL,...) et élaborer les contrats Natura 2000 ou les projets globaux (ENS) avec eux.

Suivre la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques préalables à l'élaboration d'un projet.

VOLET SCIENTIFIQUE

Suivre l'évolution des populations d'oiseaux

Rédiger, analyser les offres et procéder à l'attribution d'un marché

Suivre la réalisation du suivi de l'avifaune (terrain, relecture, réunions, échanges, suivi des paiements et délais...).

Connaître les Programmes Régionaux d'Action Espèces

- Participer aux réunions et suivre la rédaction et l'animation des PRA qui concernent la Vallée de la Meuse.
- Instruction des demandes d'aide.

Développer un réseau de compteurs bénévoles

- Initier la démarche de comptages participatifs
- Création d'outils d'échanges avec les compteurs bénévoles (site internet, documents,...)



Libellule fauve (CD55)

VOLET COMMUNICATION

Mettre en œuvre le plan de communication en interne

- faire émerger une mascotte Vallée de la Meuse
- mettre à jour régulièrement un site internet Vallée de la Meuse et le développer
- écrire au moins une lettre d'information Vallée de la Meuse
- mettre en place une signalétique à destination des visiteurs (panneaux d'information, table d'orientation et signalisation routière)
- développer les animations grand public sur la vallée en lien avec les animateurs locaux (associations, PNRL...).
- créer et promouvoir une exposition L'Homme et la vallée de la Meuse

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires au travers de la Charte Vallée de la Meuse

Créer et valider la Charte Vallée de la Meuse

Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires et les faire adhérer à la charte Vallée de la Meuse.

Assister les porteurs de projet dans la création de projets pédagogiques (sentiers, animation, etc) favorable à la préservation de la vallée

Rencontrer les porteurs de projets, les aider à cadrer et élaborer leurs projets en fonction du Document d'Objectifs et leur apporter l'information scientifique nécessaire.

VOLET ASSISTANCE

Favoriser la cohérence entre le DOCOB et les Programmes de restauration du fleuve Meuse

Au travers de réunions, échanges et mise à disposition de données, orienter les Programmes de restauration du fleuve Meuse des Codecom afin qu'ils soient en cohérence avec le DOCOB et rendre des avis sur les EIN qui en découlent.

Favoriser la cohérence entre le DocOb et les documents de planification

Rendre des avis sur les documents d'urbanisme ou autres études ou documents de planification ou transmettre des données pour l'élaboration de ces projets dans le respect du DOCOB.

VOLET RESEAUX

Connaître l'actualité du service

Participer aux réunions de service et de bureau.

Connaître et échanger avec les autres chargés de mission Natura 2000

Participer aux rencontres annuelles ou bisannuelles du Réseau Natura 2000 en Lorraine.
Participer à d'autres journées techniques en Lorraine.

CONCLUSION



La Vallée de la Meuse, site d'un grand intérêt pour les oiseaux, est reconnue dans le réseau Natura 2000 mais également Espaces Naturels Sensibles et au sein du PNRL.

Grâce à ces différents classements, il est aujourd'hui possible de protéger efficacement la vallée et les oiseaux qui y trouvent refuge.

Le Département de la Meuse, maître d'ouvrage de l'animation Natura 2000 ZPS Vallée de la Meuse, organise depuis le 1^{er} janvier 2013 l'animation du site, c'est-à-dire la mise en œuvre des actions inscrites dans le DOCOB après une concertation de 2 ans.

La première période d'animation 2013-2015 a permis de tracer les grandes lignes de l'animation. Les premières actions concrètes ont aussi pu être mises en place : la communication s'est traduite par une brochure grand public, un site internet, des lettres d'information. Des

propriétaires d'annexes hydrauliques ont été sensibilisés à l'intérêt écologique de la préservation de celles-ci, et des projets de restauration ont été réalisés. Les mesures agro-environnementales ont été remodelées et leur action amplifiée, l'étude des oiseaux est finalisée et des suivis annuels l'ont prolongé.

Le Département, réélu maître d'ouvrage de l'animation de la ZPS au comité de pilotage du 24 novembre 2015, étend entre 2016 et 2018 sa démarche de préservation de la vallée en multipliant les actions en lien avec les partenaires locaux, notamment les communes et communautés de communes et d'agglomérations, ainsi qu'avec les agriculteurs, très présents sur le territoire.

En 2016, le projet phare a été la réalisation de l'exposition **La meuse, vallée vivante ?** qui sera inaugurée et mise en œuvre en 2017. Tous les autres volets ont été développés et seront poursuivis en 2017 afin de renouveler les MAEC, gérer des annexes hydrauliques, publier des informations de communication sur différents supports... Sur le plan de la conservation des espèces, axe principal de travail, le suivi de l'avifaune a permis de mettre en évidence une **première amélioration des populations de Courlis cendré**.

SIGLES

AERM : Agence de l'Eau Rhin-Meuse

CA : Chambre d'Agriculture

CENL : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

CD : Conseil départemental

COFIL : Comité de pilotage

CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale

CSL : Conservatoire des Sites Lorrains

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DOCOP : Document d'Objectifs

DTR : Développement des Territoires Ruraux (loi)

ENS : Espaces Naturels Sensibles

EPAMA : Etablissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ETP : Equivalent Temps Plein

FDPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional

HFF : Habitats – Faune- Flore (Directive européenne)

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières ou Pan European Forest Certification devenu Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes

PNRL : Parc Naturel Régional de Lorraine

SATE : Service d'Assistance Technique de l'Eau

UE : Union Européenne

ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ZPS : Zone de Protection Spéciale



DEPARTEMENT DE LA MEUSE
PLACE PIERRE-FRANCOIS GOSSIN
BP 50 514
55012 BAR-LE-DUC CEDEX

Contact :

Chargée de mission Natura 2000

Claire GRANDMAITRE

03 29 45 78 17

claire.grandmaitre@meuse.fr

